

Cachet de l'établissement

DOSSIER D'AFFECTATION Post 3ème

Si en classe de 3^{ème} Prépa Métiers, cocher la case.

Annexe 5

A - IDENTITE DE L'ELEVE (à remplir par la personne responsable ou coller l'étiquette)

Nom – Prénom N° identifiant
(à remplir par l'établissement)

Sexe : M F Né(e) le

Classe : LV 1 : LV 2 autre option

Nom et adresse/Tél du représentant légal 1:

Nom et adresse/Tél du représentant légal 2:

B - RAPPEL DE LA DECISION D'ORIENTATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT OU DE LA COMMISSION D'APPEL

La décision d'orientation est :

- 2nde générale et technologique ou spécifique
- 2nde professionnelle
- 1^{ère} année de CAP

Remarque : les décisions d'orientations des élèves de 3^{ème} inscrites dans le module SIECLE ORIENTATION seront transférées automatiquement vers AFFELNET Lycée au fil des saisies validées.

Date : Signature du chef d'établissement ou du Président de la commission d'appel :

Décision de la commission d'affectation	<input type="checkbox"/> Admis <input type="checkbox"/> Non Admis <input type="checkbox"/> Liste supplémentaire n° : _____	<input type="checkbox"/> Admis <input type="checkbox"/> Non Admis <input type="checkbox"/> Liste supplémentaire n° : _____	<input type="checkbox"/> Admis <input type="checkbox"/> Non Admis <input type="checkbox"/> Liste supplémentaire n° : _____
Motivation de la décision de non admission			
Signature du président de la commission			

Contre-indications médicales: oui non

si oui, joindre les éléments sous enveloppe cachetée et adresser le dossier complet à la commission PREPAM

C - AFFECTATION DEMANDEE (indiquer les vœux pour un établissement public)				
CHOIX POSSIBLES	VOEU n° 1	VOEU n° 2	VOEU n° 3	VOEU n° 4
2 nd e Générale et Technologique	Mentionner éventuellement ci-dessous un enseignement optionnel.			
	A noter : il n'y a pas d'obligation à choisir un enseignement optionnel. Il ne sera pas pris en compte pour l'affectation (sauf l'enseignement Création & Culture Design qui est contingenté et qui fait l'objet d'un barème noté).	A noter : il n'y a pas d'obligation à choisir un enseignement optionnel. Il ne sera pas pris en compte pour l'affectation (sauf l'enseignement Création & Culture Design qui est contingenté et qui fait l'objet d'un barème noté).	A noter : il n'y a pas d'obligation à choisir un enseignement optionnel. Il ne sera pas pris en compte pour l'affectation (sauf l'enseignement Création & Culture Design qui est contingenté et qui fait l'objet d'un barème noté).	A noter : il n'y a pas d'obligation à choisir un enseignement optionnel. Il ne sera pas pris en compte pour l'affectation (sauf l'enseignement Création & Culture Design qui est contingenté et qui fait l'objet d'un barème noté).
Établissement Souhaité
2 nd e Professionnelle	Spécialité ou famille de métiers :			
1 ^{ère} année de CAP	Spécialité :	Spécialité :	Spécialité :	Spécialité :
Établissement Souhaité	<input type="checkbox"/> CFA <input type="checkbox"/> LP			
Demande d'internat	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Dérogation accordée	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Date :	Signature du responsable légal 1 :		Signature du responsable légal 2 :	

C - AFFECTATION DEMANDEE (indiquer les vœux pour un établissement public)				
CHOIX POSSIBLES	VOEU n° 5	VOEU n° 6	VOEU n° 7	VOEU n° 8
2 nd e Générale et Technologique	Mentionner éventuellement ci-dessous un enseignement optionnel.			
	A noter : il n'y a pas d'obligation à choisir un enseignement optionnel. Il ne sera pas pris en compte pour l'affectation (sauf l'enseignement Création & Culture Design qui est contingenté et qui fait l'objet d'un barème noté).	A noter : il n'y a pas d'obligation à choisir un enseignement optionnel. Il ne sera pas pris en compte pour l'affectation (sauf l'enseignement Création & Culture Design qui est contingenté et qui fait l'objet d'un barème noté).	A noter : il n'y a pas d'obligation à choisir un enseignement optionnel. Il ne sera pas pris en compte pour l'affectation (sauf l'enseignement Création & Culture Design qui est contingenté et qui fait l'objet d'un barème noté).	A noter : il n'y a pas d'obligation à choisir un enseignement optionnel. Il ne sera pas pris en compte pour l'affectation (sauf l'enseignement Création & Culture Design qui est contingenté et qui fait l'objet d'un barème noté).
Établissement Souhaité
2 nd e Professionnelle	Spécialité ou famille de métiers :			
1 ^{ère} année de CAP	Spécialité :	Spécialité :	Spécialité :	Spécialité :
Établissement Souhaité	<input type="checkbox"/> CFA <input type="checkbox"/> LP			
Demande d'internat	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Dérogation accordée	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Date :	Signature du responsable légal 1 :		Signature du responsable légal 2 :	

**Procédure d'affectation dans AFFELNET Lycée qui prend en compte les notes
et les composantes du socle commun dans le calcul du barème**

Cette procédure concerne les demandes d'affectation en :

- 2nde Professionnelle,
- 1^{ère} année de CAP public non prioritaire
- 2nde GT avec l'enseignement optionnel Création & Culture Design

Conformément à la circulaire académique de l'affectation rentrée 2021, le barème d'un élève sera calculé à partir de deux types de données issus du Livret Scolaire Unique (LSU) :

- A) La première donnée du LSU à prendre en compte sera les positionnements du niveau de maîtrise. Ils seront convertis en une échelle de 4 valeurs numériques (10, 25, 40 et 50 points), pour chacune des 8 composantes du socle commun mentionnée dans le bilan de fin de cycle 4. Un coefficient de 12 sera attribué à la somme des points des 8 composantes.
- B) Deuxième donnée du LSU à prendre en compte sera les positionnements au regard des objectifs d'apprentissage disciplinaires renseignés dans les bilans périodiques de la classe de troisième. Ces positionnements seront convertis en une échelle de 4 valeurs numériques (3, 8,13 et 16 points) et regroupés en 7 champs disciplinaires. A chaque champ disciplinaire sera affecté un coefficient spécifique selon le domaine professionnel demandé. Le total des coefficients sera égal à 30 (*cf-tableau répartition des coefficients en fonction du groupe de spécialités professionnelles en annexe 1 du guide académique de l'affectation*).

A noter : Ces données du LSU seront automatiquement intégrées et converties dans AFFELNET lycée. Ce transfert devra se faire avant le **vendredi 11 juin dernier délai par l'établissement d'origine**.

Remarque : les élèves de 2nde Professionnelle et de 1^{ère} année de CAP qui doublent ou se réorientent seront positionnés **automatiquement** dans AFFELNET Lycée **au niveau de maîtrise satisfaisante (40 points)** pour chacune des 8 composantes du socle commun mentionnée dans le bilan en fin de cycle 4. Idem pour les élèves de 2nde GT qui se réorientent et ceux qui relèvent de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS). Leurs notes annuelles sur 20 **seront à saisir** dans AFFELNET lycée. Elles seront **automatiquement** converties en une échelle de 4 valeurs numériques (3, 8,13 et 16 points) et regroupées en 7 champs disciplinaires.